

Fiche d'enregistrement des pratiques agricoles

pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Campagne 2017-2022

Attention !

Le cahier d'enregistrement des pratiques agricoles pour les MAEC ne remplace pas le cahier d'enregistrement pour les autres dispositifs contractuels et réglementaires.

Par ailleurs, il est important de mentionner toute absence de pratique par la mention « Néant ».

Date de pose de clôture mobile	Date de dépose de clôture mobile

Ouvert 01			Ouvert 02		
Date des travaux	Matériel utilisé	Surface ouverte (ha)	Date des travaux	Matériel utilisé	Surface maintenue ouverte (ha)

A préciser si fonctionnement en
Pâturage tournant au sein d'une parcelle
Ou si mise en place d'un retard de
Pâturage sur zone humide.

Herbivore / Monogastrique	Catégorie	Taux de conversion en UGB
H	Bovins (taureaux, vaches et autres bovins) de plus de 2 ans et équidés de plus de 6 mois	1
H	Bovins entre 6 mois et 2 ans	0.6
H	Bovins de moins de 6 mois	0.4
H	Ovins et caprins de plus de 1 an*	0.15
H	Ovins et caprins de moins de 1 an*	0
H	Lamas de plus de 2 ans*	0.45
H	Alpagas de plus de 2 ans*	0.30
H	Cerfs et biches de plus de 2 ans*	0.33
H	Daims et daines de plus de 2 ans*	0.17
M	Truies reproductrices >50 kg	0.5
M	Autres porcins	0.3
M	Poules pondeuses	0.014
M	Autres volailles (dont lapins)	0.03

*Pour les calculs des taux de chargement, ce sont les surfaces corrigées par la méthode du prorata qui sont utilisées.

Les animaux pris en compte sont convertis en Unités de Gros Bétail (UGB), en cohérence avec les taux de conversion fixés à l'annexe II du règlement (UE) n°808/2014 et du document de cadrage national, synthétisés dans le tableau ci-dessous :

